

Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine

Décision n° 2023/01 DG
portant nomination du directeur général délégué en charge de la direction
territoriale de Rouen – M. Dominique RITZ

Le Président du directoire,
Directeur Général du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine,

Vu :

- le code des transports, et notamment son article R. 5312-32,
- l'ordonnance n° 2021-614 du 19 mai 2021 relative à la fusion du port autonome de Paris et des grands ports maritimes du Havre et de Rouen en un établissement public unique, notamment son article 5 ;
- le décret n°82-425 du 12 mai 1982 délimitant la circonscription du Grand Port Maritime de Rouen, anciennement Port autonome de Rouen (côté terre et mer) ;
- le décret n° 2021-618 du 19 mai 2021 relatif à la fusion du port autonome de Paris et des grands ports maritimes du Havre et de Rouen en un établissement public unique, et notamment son article 6 ;
- le décret du 4 août 2021 portant nomination de M. Stéphane RAISON en tant que Président du directoire du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : M. Dominique RITZ est nommé, à compter du 4 janvier 2023, directeur général délégué en charge de la direction territoriale de Rouen.

ARTICLE 2 : La présente décision est publiée sur le site internet du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (www.haropaport.com) et mise à disposition du public sur le registre disponible au siège du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine.

Fait au Havre, le 3 janvier 2023

Le Président du directoire,
Directeur général du
Grand port fluvio-maritime
de l'axe Seine

Stéphane RAISON